



Saint Pierre  
du Mont  
*Landes*



# **RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022**

Depuis la loi ART « Administration Territoriale de la République » du 6 février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget primitif et est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants.

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est une étape essentielle de la procédure budgétaire qui permet de rendre compte de la gestion de la commune. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière préalablement au vote du Budget Primitif (BP).

Ce rapport est prévu à l'article L.2312-1 du CGCT.

Il comporte les informations suivantes :

- Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement comme en investissement. Les hypothèses dévolutions retenues pour construire le projet de BP sont précisées (concours financiers, fiscalité, tarification, subventions).
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière d'investissement.
- Des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de dette.
- Les évolutions des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité.

Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations claires et lisibles, ce rapport doit être accessible de manière dématérialisée, site internet de la commune, dans un délai d'un mois après son adoption (Décret 2016-834 du 23 juin 2016).

Il est transmis au Président de la Communauté d'Agglomération dans les 15 jours qui suivent sa tenue conformément au décret 2016-841 du 24 juin 2016.

## CONTEXTE ECONOMIQUE

Il est important de rappeler le contexte dans lequel va s'inscrire le budget 2022.

**L'économie mondiale** rebondit malgré des répliques épidémiques. Après un repli généralisé du PIB à l'échelle mondiale provoqué par la première vague épidémique du Covid-19 au premier trimestre 2020, l'ensemble des grandes économies développées a retrouvé une croissance positive au cours de l'année 2021. L'arrivée des vaccins en début d'année et l'expérience acquise au fil des différents confinements ont permis de limiter les effets les plus néfastes pour l'activité économique. Les plans de soutien budgétaires massifs ont également largement contribué à atténuer les pertes de croissance. Néanmoins, la reprise a été différenciée selon les régions du monde. Les Etats-Unis, qui ont débuté très rapidement leur campagne de vaccination en 2021 et qui avaient par ailleurs pris des mesures moins restrictives que l'Europe, au prix d'une mortalité plus élevée, ont redémarré plus vite que le reste du monde. L'Europe avec également des plans de soutiens budgétaires plus hétérogènes, en fonction des capacités respectives des pays, et avec des règles sanitaires plus strictes a peiné davantage à repartir. Enfin la Chine a largement dépassé son niveau pré-pandémie même si son taux de croissance serait un peu plus faible que par le passé.

Par la suite, aux successives vagues de contamination qui ont touché les différents continents, se sont ajoutés d'autres obstacles qui sont venus ralentir la vigueur de la reprise. D'une part la remontée de prix de l'énergie provoquant une accélération de l'inflation au second semestre. D'autre part des pénuries de biens intermédiaires dont les semi-conducteurs, limitant certaines productions industrielles. Enfin une désorganisation des chaînes logistiques en conséquence des confinements, avec eux aussi des pénuries de main d'œuvre dans certains secteurs (transport, restauration, etc.).

Le niveau de PIB préalable à la pandémie devrait être rejoint dans la plupart des grandes économies entre la fin de cette année et au premier semestre 2022. Après -2,8 % en 2020, la croissance mondiale rebondirait à 5,7 % en 2021 puis ralentirait à 4% en 2022.

Concernant la **zone Euro**, la reprise est plus tardive mais plus solide. Les confinements ayant été plus longs et plus stricts en zone euro et selon les pays, la croissance a redémarré plus tardivement au second trimestre qu'aux Etats-Unis. Les indicateurs disponibles suggèrent que la croissance s'est poursuivie, bien qu'à des rythmes différenciés selon les pays. Elle a conservé un rythme soutenu au 3<sup>ème</sup> trimestre à 2,2 % contre 2,1 % au second trimestre.

Cet été le tourisme a bénéficié des allègements des contraintes de déplacements en ligne avec la hausse de la couverture vaccinale. Les activités de service ont ainsi rattrapé une partie des pertes subies au premier semestre. L'industrie européenne a engrangé des commandes importantes, seulement contrainte par les pénuries de certains composants et les difficultés d'approvisionnement. Les goulets d'étranglements et une hausse importante des prix de l'énergie ont constitué les principaux facteurs d'accélération de l'inflation. Celle-ci s'est révélée plus forte qu'attendu, 4,1 % en zone Euro en octobre contre 0 ;9 % en janvier.

Du côté des politiques monétaires, les banques centrales des pays du G7 ont maintenu des conditions monétaires et financières accommodantes tout au long des 3 premiers trimestres. Néanmoins, en raison de l'accélération de l'inflation dans un contexte de reprise de la croissance, la Fed a annoncé son intention de réduire ses achats nets d'actifs à la fin de novembre. La Bank of England et la Bank of China ont poursuivi leur tapering (*ce mot fait référence aux mesures que les banques centrales sont susceptibles de prendre pour réduire le soutien extraordinaire qu'elles apportent à l'économie à travers leurs programmes d'achats de titres*) avec une feuille de route précise pour la BoE.

Dans ce contexte, la BCE a maintenu un quasi statu quo estimant que les facteurs expliquant l'accélération de l'inflation devraient se dissiper au cours des prochains mois. Elle a toutefois réduit légèrement le rythme de ces achats nets d'actifs au troisième trimestre dans la cadre du PEPP (programme d'achat d'urgence face à la pandémie). Fin octobre, les conditions financières se sont légèrement resserrées en zone Euro mais demeuraient historiquement favorables.

En 2021, la croissance de la zone Euro devrait atteindre 5,1 %, après - 6,5 % en 2020, puis ralentirait progressivement en 2022 à environ 4,1 %.

Concernant la **France**, le PIB devrait rebondir de 6,8 % en 2021, avant que la croissance modère son rythme à 4,2 % en 2022 et 2,1 % en 2023. La reprise sera portée par la demande intérieure. L'amélioration de la situation sur le marché du travail stimulera la consommation privée, tandis que les plans de relance et d'investissements soutiendront l'investissement. Les exportations rattraperont progressivement leur retard à la faveur de perspectives positives dans les secteurs de l'aéronautique et du tourisme. L'inflation globale a atteint un niveau élevé, mais le gel temporaire des prix réglementés de l'énergie atténuera l'impact à court terme de la hausse des prix de gros dans ce secteur, tandis que la persistance de ressources inutilisées sur le marché du travail devrait provisoirement limiter les tensions à la hausse sur les salaires.

Le soutien budgétaire est désormais plus ciblé et devrait encore être revu à la baisse à mesure que la reprise s'accélère. Une mise en œuvre rapide et efficace des plans de relance et d'investissement, ambitieux, soutiendrait une reprise plus durable, au travers notamment d'investissements verts. Pour assurer une reprise inclusive et la croissance à long terme, il sera essentiel de renforcer les programmes de montée en compétences et de reconversion de la main d'œuvre et de promouvoir la diffusion des compétences numériques dans les petites entreprises. Une réforme du cadre budgétaire devrait garantir la viabilité budgétaire et une plus grande efficacité de la dépense publique, grâce à des examens de dépenses et à une meilleure affectation de celles-ci.

L'accélération de la campagne de vaccination et la baisse des cas de Covid-19 ont conduit les autorités à alléger les restrictions sanitaires durant l'été, ce qui a permis un vif rebond de l'activité. Le niveau de la demande intérieure a augmenté de 3,8 % aux deuxième et troisième trimestres 2021, et les indicateurs de confiance du mois de novembre témoignent d'une reprise soutenue, à un rythme toutefois plus lent. En dépit de lourdes baisses d'activités dans certains secteurs (automobile, tourisme et services de transport), les nouvelles embauches se sont rapidement redressées. En conséquence, l'emploi et la population active dépassent aujourd'hui les niveaux observés avant la crise. Le nombre de salariés bénéficiant du dispositif de maintien dans l'emploi a encore diminué en septembre pour

s'établir à moins de 3% des effectifs du secteur privé, et les emplois non pourvus n'ont jamais été aussi nombreux.

L'inflation a accéléré à 3,2 % en octobre en glissement annuel, tirée principalement par les prix de l'énergie, ainsi que par la hausse des prix des produits manufacturés en raison des perturbations dans certaines chaînes de valeur mondiale. Les salaires réels dans le secteur privé sont restés globalement constants jusqu'à présent. En dépit de taux d'emplois non pourvus en hausse et d'un taux d'emploi d'un niveau élevé inédit, le chômage était encore supérieur à 8 % au troisième trimestre 2021, et 18 % des actifs se heurtaient toujours à des limites en terme d'emploi ou d'heures de travail.

Les autorités réduisent progressivement les mesures budgétaires d'urgence, et deux grands plans de relance et d'investissement apportent un large soutien à l'économie. La mise en œuvre du plan de relance à moyen terme de 100 milliards d'euros (France Relance) et du plan d'investissement France 2030 (30 milliards d'euros à déployer jusqu'en 2027) devraient donner lieu à des dépenses budgétaires discrétionnaires représentant 1,5 % du PIB en 2021 et autour de 1,3 % du PIB par an sur la période 2022-23. La réduction des mesures d'urgence passant de 2,6 % du PIB en 2021 à environ 0,3 % en 2022, et le renforcement du financement de la formation, encouragent le redéploiement des ressources. L'augmentation de l'investissement public dans les infrastructures et la transformation numérique, de même que les financements supplémentaires affectés à la formation, devraient aussi favoriser les gains de productivité et permettre d'atteindre une croissance plus durable. La baisse de 10,5 milliards d'euros de fiscalité des entreprises et les aides à l'embauche soutiennent les entreprises et l'emploi. Les subventions en faveur des ménages pour l'acquisition de véhicules et l'investissement résidentiel. Les baisses programmées de la taxe d'habitation et de l'impôt sur le revenu des sociétés ainsi que l'augmentation des budgets de la santé et de l'éducation, soutiendront les revenus des ménages et les marges des entreprises.

La politique monétaire de la Banque Centrale Européenne continue de soutenir la demande globale. La mise en œuvre du programme « Next Génération EU » viendra étayer les mesures de relance en France (le pays devrait recevoir 40 milliards d'euros de subventions européennes) et chez ses principaux partenaires commerciaux, ce qui devrait dynamiser la demande intérieure et extérieure. Les autorités françaises ont également prolongé jusqu'en 2022 les mesures d'urgence ciblées en faveur des secteurs et entreprises durement touchés pour soutenir le financement des entreprises alléger leurs charges, notamment au moyen d'exonération fiscales temporaires et de subventions salariales généreuses au titre des accords d'activité partielle. Face à l'envolée actuelle des prix de l'énergie, les tarifs du gaz et de l'électricité ont été plafonnés temporairement, le montant du chèque énergie destiné aux foyers les plus modestes a été augmenté et une aide exceptionnelle supplémentaire, attribuée sous conditions de ressources, a été mise en place et sera versée à 38 millions de personnes. La demande intérieure restera le principal moteur de croissance. La croissance devrait atteindre 6,8 % en 2021, avant de ralentir progressivement à 4,2 % en 2022 puis à 2,1 % en 2023. Une stabilisation de la situation sanitaire, à la faveur du déploiement rapide de la campagne de vaccination, soutiendra la confiance. La demande intérieure constituera le principal moteur de la croissance, mais elle devrait se développer à un taux allant décroissant à mesure que s'atténuera l'effet de rattrapage de la demande. L'emploi se renforcera, et entraînera une hausse progressive des salaires et de l'inflation sous-jacente. Le rebond rapide de la demande chez les partenaires commerciaux et la résorption des goulets d'étranglements dans le secteur du matériel de transport stimuleront les exportations. L'investissement des entreprises qui a bien résisté, s'intensifiera encore, l'amélioration des perspectives économiques, les conditions de financement accommodantes et l'appui des plans de relance et d'investissement compensant la diminution de leurs marges bénéficiaires et le niveau élevé de leur dette brute. Le déficit budgétaire et la dette publique devraient rester à des niveaux élevés en proportion du PIB, la dette publique (au sens de Maastricht) restant proche de 116 % du PIB en 2023. La persistance des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement et des pénuries de main d'œuvre pourraient se traduire par une inflation plus tenace et supérieure aux attentes, et susciter une plus grande incertitude concernant la croissance mondiale, affaiblissant ainsi la demande intérieure. L'activité dans certains secteurs comme le matériel de transport, les voyages et les services touristiques, devraient également conserver pendant longtemps des séquelles de la crise. La demande

pour ces biens et services a non seulement diminué, mais son redressement futur restera aussi fortement tributaire de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures prises en conséquence. De surcroît, les entreprises ont accumulé un endettement considérable, notamment par le biais des prêts couverts par la garantie de l'Etat. Par conséquent, certaines d'entre elles pourraient être confrontées à des problèmes de trésorerie et de solvabilité susceptibles de dégrader les perspectives économiques. Le redémarrage de l'activité en France pourrait également être retardé par une reprise plus lente chez ses principaux partenaires commerciaux de la zone Euro. A l'inverse, un rattrapage plus vigoureux de la demande intérieure non satisfaite, une utilisation plus massive des montants importants d'épargne accumulés, un recours rapide aux fonds du plan de relance européen et un redémarrage plus rapide que prévu du tourisme international tireraient la croissance vers le haut.

Les plans de relance et les réformes structurelles soutiendront la croissance à long terme. Le plan de relance national et le plan d'investissement à l'horizon 2030 devrait assurer un soutien budgétaire bien équilibré. Les autorités réduisent les mesures de soutien budgétaire inconditionnelles, mais certains dispositifs restent en place pour aider les entreprises viables affectées par le maintien des restrictions sanitaires ou par une baisse temporaire de la demande. La souplesse d'approche, consistant à adapter les politiques à l'évolution de la pandémie, devrait être conservée. Un autre défi de taille sera d'assurer un redéploiement efficace de la main d'œuvre qui apparaissent et de dette brute des entreprises qui s'accroît. La sélectivité accrue du dispositif d'activité partielle est à saluer au vue de la vigueur de la reprise sur le marché du travail. Pour soutenir la reprise et aider à des carrières plus longues, il faudra assurer un large accès des personnes peu qualifiées et des chômeurs de longue durée à la formation continue et veiller à une application efficace de normes de qualité dans ces programmes de formation. Le renforcement de l'innovation et des initiatives de formation à la gestion destinées aux petites entreprises permettrait de renforcer l'activité économique en facilitant l'adoption des nouvelles technologies et en levant les obstacles au développement des petites entreprises. Avec une reprise qui s'installe un peu plus, il conviendrait de déployer activement une stratégie budgétaire à moyen terme, visant à réduire progressivement les dépenses publiques et en accroître l'efficacité, afin d'augmenter la croissance et d'améliorer la viabilité à moyen terme des finances publiques. Cette stratégie s'appuierait sur un cadre budgétaire renforcé, améliorant l'efficacité et la transparence dans l'affectation des ressources publiques au moyen d'examen des dépenses.

*(Source : Perspectives économiques de l'OCDE – Note de conjoncture La Banque Postale – DOB 2022 Caisse d'Epargne)*

## **PROJET DE LOI DES FINANCES**

Eléments de contexte des collectivités locales : l'élaboration du BP 2022 s'établit dans un contexte de stabilité de l'enveloppe globale de DGF qui s'élève cette année à environ 26,8 milliards d'€ malgré le contexte économique lié à la crise du covid-19. Le législateur a créé pour les communes les moins aisées fiscalement ou répondant à des problématiques de revitalisation des milieux ruraux ou urbains les trois dotations suivantes :

- La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) réservée aux communes de moins de 10 000 habitants répondant à des problématiques rurales,
- La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) réservée aux communes de plus de 5 000 habitants répondant à des problématiques urbaines,
- La Dotation Nationale de Péréquation réservée aux communes les moins riches fiscalement au regard notamment de la fiscalité économique.

L'évolution de l'enveloppe de ces trois dotations est chaque année financée en partie par un prélèvement de la dotation forfaitaire des communes les plus aisées fiscalement. La Loi de Finances a décidé d'augmenter l'enveloppe globale de deux des trois dotations. Le montant de l'enveloppe de la Dotation Nationale de Péréquation est figé cette année, c'est annuellement le cas depuis 2015.

Pour la DSR et la DSU, l'augmentation en 2022 sera de 95 milliards d'euros pour chacune.

## **LES ORIENTATIONS DU BUDGET PRIMITIF 2022**

### **A – Les dépenses de fonctionnement**

Dans un contexte économique chaotique avec l'invasion de l'Ukraine par la Russie et l'envolée encore plus probable des prix (énergie, carburants, gaz), les dépenses de fonctionnement, comme chaque année, seront abordées dans un souci de maîtrise. Une baisse par rapport à 2021 reste vraisemblablement peu envisageable mais elles seront contenues autant que possible.

#### **Chapitre 011 - Les charges générales :**

Les charges à caractère général évoluent en fonction des prix des matières premières et des fournitures, mais aussi en fonction des nouveaux équipements et des services à la population.

Malgré une inflation galopante, surtout concernant l'énergie, le carburant et toutes les matières premières, nous nous attacherons à contenir les dépenses de ce chapitre. L'épidémie de covid-19 s'essouffle et les charges ont été calculées sur une reprise d'avant covid-19, telles que la réapparition des fêtes locales et de diverses animations, notamment sportives, mises entre-parenthèses.

Les principales hausses prévues sont les achats de prestations de services (33 300 € pour le Paris World Game), l'énergie et l'électricité (+101 532,16 € augmentation des tarifs de l'électricité 34,20 % et 37,40 %), les autres fournitures stockées pour les réparations courantes du matériel et des bâtiments par les équipes (+17 120,38 €), l'entretien des bâtiments publics (+40 518,38 €), la maintenance des équipements (+22 640 €), les frais de gardiennage (+9 988,05 €), les frais de nettoyage des locaux (+6 000 €). Les autres articles sont également légèrement revalorisés pour une augmentation globale du chapitre de 333 596,89 € par rapport au réalisé 2021, soit + 30,13 %.

L'objectif reste la maîtrise de ces charges avec des pistes d'économie notamment sur l'électricité des bâtiments, comme il avait été réfléchi lors de la construction de l'EMS en intégrant la géothermie, et lors de la rénovation de l'éclairage public par du matériel à Led.

#### **Chapitre 012 - Les charges de personnel :**

Globalement, il est prévu une augmentation de 147 067 €, soit + 5,55 %, par rapport au réalisé 2021. Cela s'explique notamment par :

- Comme chaque année, le budget du personnel devra intégrer l'évolution du Glissement Vieillesse Technicité (G.V.T.).
- La revalorisation indiciaire des catégories C : tous les indices de l'échelle C1 sont revalorisés, du 1<sup>er</sup> au 7<sup>ème</sup> échelon de l'échelle C2, 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> échelon de l'échelle C3, 1<sup>er</sup> au 5<sup>ème</sup> échelon des agents de maîtrise, 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> échelon des agents de maîtrise principal.
- L'attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle de 1 an.

Cela représente un montant de 22 265 € hors charges.

Les mouvements de personnel expliquent également cette hausse :

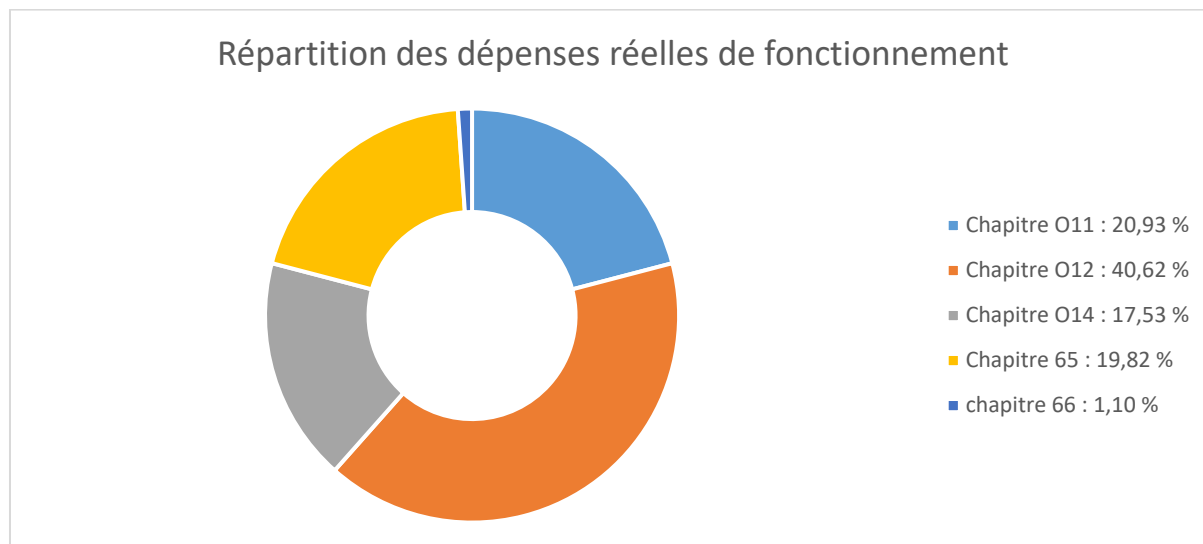
- Un agent supplémentaire au service des sports depuis le mois de décembre 2021 en contrat ce qui représente 28 667 € « chargé » pour l'année.
- Un agent en apprentissage sur 10 mois, 16 300 €.
- Un agent en apprentissage stagiairisé au 1<sup>er</sup>/09/2022 (brut chargé apprenti 995 € sur 8 mois + 2 380 € sur 4 mois, soit 5 540 € de plus).
- Un agent en CUI en 2021 stagiairisé au 1<sup>er</sup>/07/2021 ce qui représente 4 000 €.

Trois agents du parc technique partent à la retraite à compter du mois de novembre. Une réflexion est menée afin de voir s'ils seront remplacés ou non. Pour 2023, 3 agents devraient partir 2 au service de l'état civil, sûrement remplacés, et 1 au service finances qui ne devrait pas être remplacé.

Le **chapitre 65** reste stable par rapport aux prévisions 2021. La commune poursuit son soutien aux associations et maintient son enveloppe de 280 000 €. La subvention au CCAS se monte à 500 000 € tout comme en 2021.

Chapitre 014 – Atténuation de produits : Ce chapitre correspond aux atténuations de la dotation forfaitaire de Mont-de-Marsan Agglomération (transfert compétence scolaire et périscolaire) auquel s’ajoute à partir de 2022 le transfert de compétence des eaux pluviales pour un montant de 36 736 €. Le montant passe à 1 181 407 € (contre 1 145 500 € en 2021). Concernant le prélèvement opéré d’office par l’Etat sur le FPIC est évalué à 25 000 €, son montant sera connu en juillet ou août. Le reversement de la redevance pollution et de la redevance modernisation sur les encaissements d’eau sur 2021 est à 0.

Les charges financières, **chapitre 66**, sont en baisse de 9% par rapport à 2021 (- 7 501,26 €).



Une enveloppe de 200 000 € est prévue au **chapitre 022 – Dépenses imprévues** pour pallier à d’éventuels manques de crédits sur des postes tels que l’énergie, les carburants et les petites fournitures.

La dotation aux amortissements s’élève à 446 542 €.

Enfin le virement à la section d’investissement se monterait à 833 485,93 €.

## **B – Les recettes de fonctionnement**

A ce jour, les montants des recettes de l’Etat ainsi que les données de base ne sont pas encore connues.

Amorcée en 2018, la réforme de la TH se poursuit. Elle consiste à la mise en place d’un dégrèvement progressif de cotisation TH, sur les résidences principales, pour les contribuables éligibles (en fonction des revenus).

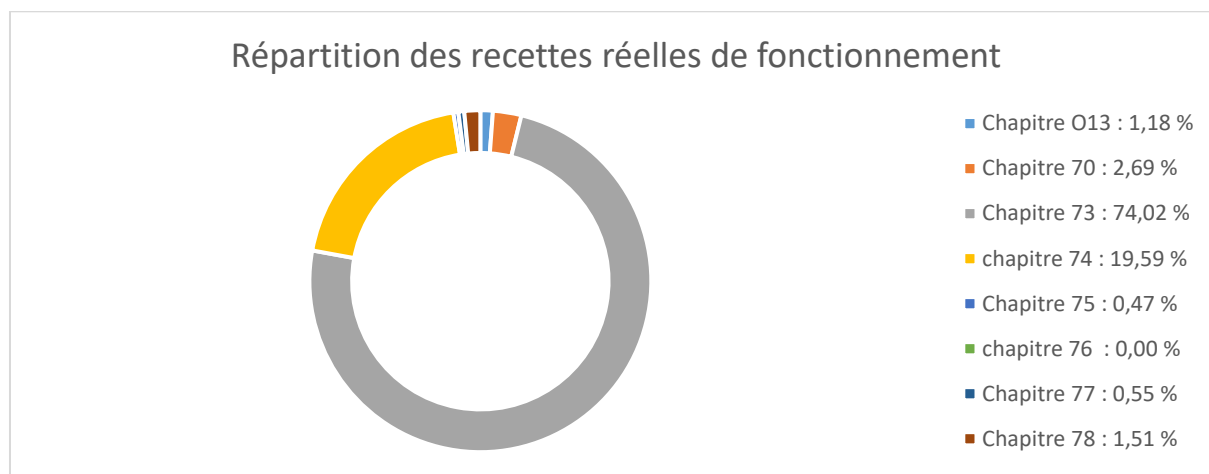
80 % des ménages ne paient plus cette taxe depuis 2020. Pour les 20 % de ménages restant, cette taxe va bénéficier de deux baisses, la première a eu lieu en 2021 et la dernière est attendue en 2022. Plus aucun ménage ne paiera de TH en 2023.

Seule sera maintenue la TH sur les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l’habitation principale, ainsi que la TH sur les logements vacants. A compter de 2021, les communes reçoivent le produit de TH pour la part communale et départementale. Un coefficient correcteur vient s’appliquer afin que la commune conserve son niveau de recettes. Il est de 0,883351 au moment du vote des taux, puis il fait l’objet d’un nouveau calcul pour prendre en compte les rôles supplémentaires de TH sur les locaux à usage d’habitation principale de 2020 émis jusqu’au 15/11/2021. Il passe à 0,883979 à compter de 2022.

Les bases d’imposition seront revalorisées en 2022. Il est annoncé 3,4 % par rapport à 2021, environ + 140 000 € par rapport aux bases 2021. Il n’est pas prévu d’augmenter les taux communaux.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la population de la commune passe la barre des 10 000 habitants et passe à 10 049 habitants. Cette augmentation de population couplée à l'augmentation nationale de l'enveloppe DSR et DSU laissent prévoir une augmentation de la DGF, nous partirons sur + 6 000 €.

Les recettes sont en légère augmentation + 153 128,54 € par rapport aux prévisions 2021.



Le résultat reporté est estimé à 3 930 975,51 €.

On notera également qu'il n'est pas prévu de recettes concernant les travaux en régie. En effet, au 1<sup>er</sup> janvier 2022 l'automatisation du FCTVA est effective et les travaux en régie ne sont plus concernés.

## **C – Les dépenses d'investissement**

La commune poursuit son programme d'investissement dans la continuité de ceux amorcés en 2021 avec notamment :

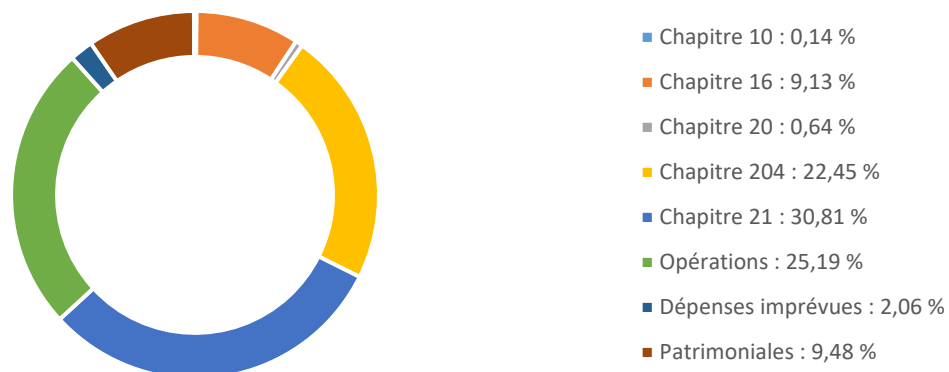
- Opération 119 - EMS, les nouvelles prévisions s'élèvent à 87 826 € et concernent la finition du parvis, l'installation d'un condensateur déporté au bassin, les ralentisseurs rue Colette Besson pour renforcer la sécurité, la mise aux normes suivant le décret tertiaire, l'achat d'équipement notamment pour le bassin, le DOJO 3 et la salle D.
- Opération 122 – Skate Park, une enveloppe de 8 000 € est prévue pour la réalisation de toilettes afin de maintenir le site propre.
- Opération 123 – Espaces publics Lamoustey : la maîtrise d'œuvre se poursuit et des études supplémentaires sont prévues comme des diagnostics avant démolition du chalet, le géoréférencement des réseaux, les frais de publicité pour les marchés de travaux, la mission SPS et de contrôleur technique, soit 261 500 € de dépenses nouvelles. L'année 2022 est également consacrée à la synthèse des différents ateliers de concertation avec les acteurs économiques, associatifs et les habitants du quartier.
- Opération 124 – Jardins familiaux : après la sécurisation du site, nous poursuivons l'aménagement avec l'installation de jeux, de mobilier, la mise en place de l'irrigation avec une station de pompage, la pose d'un compteur, un bac à compostage soit 40 045 € de dépenses nouvelles.
- Opération 125 – Aménagement du centre-ville : cette année nous prévoyons une enveloppe de 310 000 €. Tout comme en 2021, l'enveloppe de 250 000 € est à nouveau inscrite afin de soutenir un éventuel projet d'acquisition du silo avenue Camille Brettes. Un supplément de 60 000 € est inscrit pour peut-être lancer des études complémentaires pour le nouvel équipement associatif. Ce projet d'envergure se fera sur la durée du mandat avec une démarche en 2022 pour commencer éventuellement le programme sur les anciens tennis.



- Chapitre 10 – Dotations, Fonds divers et réserves : 6 614,47 € sont inscrits. Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la commune basculera sur la nomenclature M57. Il faut donc prévoir l’apurement du compte 1069, compte non budgétaire et non repris dans le plan de compte de la M57. Le montant de l’apurement est de 6 614,47 €.
- Chapitre 20 – Immobilisations corporelles : poursuite du déploiement de nouveaux logiciels métier notamment la gestion des congés et la dématérialisation des bulletins de salaire pour le service RH, le logiciel citoyen pour l’état civil et un logiciel de gestion pour les services techniques, le tout pour 12 840 €. Sont prévus également des frais d’insertion pour les marchés (2 000 €) et 5 000 € pour une étude de diagnostic pour des travaux au parc technique.
- Chapitre 204 – Subventions d’équipement versées : une enveloppe de 150 000 € est prévue pour l’agglomération afin de continuer le développement des pistes cyclables sur la commune. Il est prévu sur le mandat une piste EMS/Ferry, Mont-Alma/Lotissement la Forêt et Menasse. Sur ce même chapitre on retrouve également le programme d’éclairage public pour l’année s’élevant à 323 703 € ainsi que l’éclairage des stades de Menasse pour 184 297 €.
- Chapitre 21 – Immobilisations corporelles (sauf opérations) : les propositions s’élèvent à 1 244 286 € avec entre autre :
  - Des aménagements tels que la micro-forêt, une fontaine à l’EMS et au jardin public, des plantations d’arbres, et amélioration de la plaine des jeux pour un total de 65 091 €.
  - La mise aux normes conformément au décret tertiaire sur certains bâtiments communaux (crèche, hôtel de ville, Maison du temps libre, forum).
  - Des travaux importants au niveau de l’église avec l’éclairage intérieur, la toiture et le beffroi clocher soit une enveloppe totale de 85 000 €.
  - L’agrandissement du columbarium, la végétalisation du carré musulman ainsi que des vitrines d’affichage des règlements et plans aux cimetières pour 12 500 €.
  - Le maintien en bonne état et des améliorations sur les divers bâtiments pour 620 046 € (exemples : travaux logements communaux 249 012 €, plaine des jeux : 127 670 € avec la construction d’un hangar de stockage pour les équipements, 151 945 € pour le parc avec notamment la reprise de la dalle du hangar pour 130 000 €).
  - Des aménagements de voirie (voie de Pinsolle 71 000 €, chemin piétonnier entre l’EMS et Jules Ferry) ainsi que des espaces verts.
  - Le renforcement incendie à Menasse pour 88 800 €.
  - L’acquisition de matériel informatique, mobilier et renouvellement des équipements pour l’atelier mécanique, des stades, des services techniques.

Le chapitre 16 : emprunts et dettes assimilées : aucun nouvel emprunt n’est prévu. Le portage financier par l’EPFL se poursuit pour 5 logements.

## Dépenses d'investissement



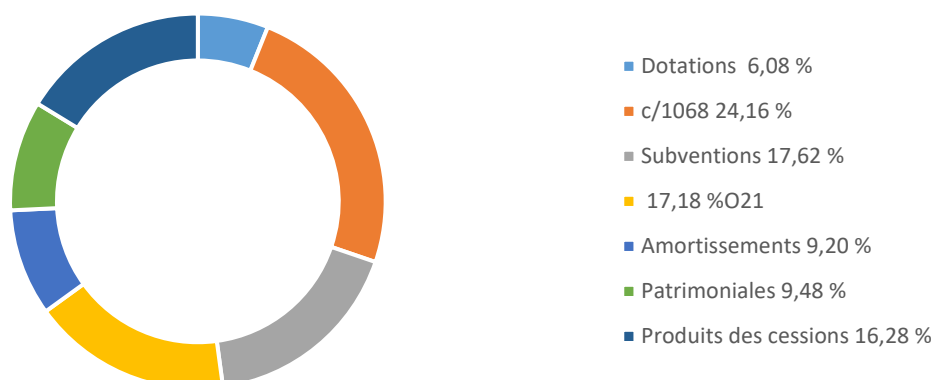
Concernant les dépenses d'ordre, ne seront constatées que les dépenses relatives à l'amortissement de subventions pour 4 584 €. Il n'y a plus de travaux en régie d'un point de vue comptable, les équipes continueront bien sûr à les réaliser. Une enveloppe de 459 972 € est prévue pour l'intégration de frais d'insertion et d'études (opérations patrimoniales).

## D – Les recettes d'investissement

Les recettes principales seront :

- Les subventions	854 741 €
<i>Dont 451 447 € de propositions nouvelles (micro forêt, éclairage stades Menasse, travaux église, aménagements Lamoustey, rénovation logements</i>	
- Les dotations	295 000 €
<i>Taxes d'aménagement 180 000 € - FCTVA 115 000 €</i>	
- Produits de cession	790 000 €
- Excédent de fonctionnement	1 172 048,78 €
- Virement de la section de fonctionnement	833 485,93 €
- Opérations d'ordre	446 541,42 €
- Opérations patrimoniales	459 972,00 €

## Recettes d'investissement



## E – La dette

La dette du Budget principal s'élève au 1<sup>er</sup> janvier 2022 à 4 822 433,97 €.

Il y a trois contrats à taux fixe pour un montant initial de 7 000 000 €.

Le capital restant dû au 31/12/2022 sera de 4 464 582,37 €.

## **F – Le budget annexe Pôle Santé**

Ce budget annexe est assujéti à la TVA. Les montants sont donc en hors taxe.

En 2022, la commune a décidé d'acquérir un centre commercial dans le quartier de Lamoustey. Après analyse il s'avère que ce bâtiment et le pôle santé ont la même finalité : développer et rendre attractif le quartier de Lamoustey.

Le bâtiment et l'ensemble des travaux de réhabilitation seront subventionnés à hauteur de 15 % du montant total HT du fait de la convention NPNRU. Nous solliciterons également de la DETR pour les travaux.

Le budget annexe va donc être renommé et s'appellera « Budget Pôle Santé et Maison des projets ».

Section de fonctionnement : les dépenses réelles s'élèvent à 70 625 € (eau, électricité, entretien de bâtiments, assurance, taxes foncières, intérêts de la dette, dépenses imprévues). Les dépenses d'ordre s'élèvent à 62 881,45 € (21 050 € de dotation aux amortissements et 41 831,45 € de prélèvement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement).

Les recettes de fonctionnement équilibrent les dépenses pour un montant de 133 506,45 €. Les recettes réelles correspondent principalement aux loyers, 86 200 €, la réfaction des parts de taxe foncière pour 4 000 €, 10 € de produits financiers et 50 € de produits exceptionnels divers.

Concernant la section d'investissement, l'acquisition du centre commercial est estimé à 450 000 €, (acquisition + frais). Le remboursement du capital des emprunts est estimé à 61 875 €. Il est prévu également de lancer un marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du centre commercial. Le montant estimé de la maîtrise d'œuvre est de 120 000 € HT + 1 500 € de publicité pour le marché. Le montant évalué pour les travaux est de 800 000 € HT, ils seront inscrits au budget 2023.

Les principales recettes d'investissement sont :

- Les subventions : dans le cadre de la convention NPNRU, 15 % de subvention sur tout (achat + travaux). Cette année on table sur 15 % du montant d'acquisition du bâtiment auquel s'ajoute un acompte de 20 % sur le début de l'opération travaux avec le commencement de la maîtrise d'œuvre, soit un montant de 82 840 €.
- L'emprunt : un emprunt de 450 000 € sera réalisé afin d'acheter le bâtiment. Puis dans un second temps, un autre pour la maîtrise d'œuvre et les travaux.
- L'excédent de fonctionnement pour apurer le déficit de 4 900,93 €.
- La dotation aux amortissements pour 21 050 €.
- Le virement de la section de fonctionnement pour 41 831,45 €.